Le recueil des données sur liste d'attente n'a pas la valeur d'une inscription, ce document permet à la Directrice d'identifier les besoins des familles et d'y répondre en fonction de l'âge de l'enfant, de sa situation et des places disponibles, de la commune de résidence, de la chronologie des demandes.
La priorité est attribuée aux familles résidantes de la Commune de Mazères et aux résidants des communes ayant signé une convention de partenariat avec l'Association.

L'attribution des places disponibles s'effectue principalement en mai, éventuellement en septembre ou janvier (départ pour l'école non prévu) et plus rarement en cours d'année (en fonction de ruptures exceptionnelles ou anticipées de contrat d'accueil).

La décision d'admission est notifiée aux familles au plus tôt par téléphone, un rendez-vous est fixé pour formaliser l'inscription.

STRUCTURE MULTI ACCUEIL : LISTE D'ATTENTE								
Date	NOM et Prénoms de l'enfant	Date de naissance	Commune de résidence	Date d'entrée désirée	Fréquentation Prévue	NOM et Prénoms des parents	Coordonnées téléphoniques	Adresse mail